

10.26

#

121525 wftu c

112011y fdgb dd fsnr 1108 31.12.31 1025 ba

wgb
prag



pour la redaction "flashes"

la premiere partie du proces intente aux dirigeants de la disk s'est ouvert le 24 decembre 1981 a istanbul. c'est la peine de mort qui est requise contre les 52 dirigeants syndicaux.

les forces militaires qui quadrillent le centre omnisport amene en salle d'audience, les tentes de l'armee dressees pour les controles d'identite, les barrieres qui dans la salle d'audience isolent les accuses de leurs avocats, la presence de soldats en armes dans l'enceinte du tribunal attestent de la volonte du tribunal militaire et du pouvoir de tout mettre en oeuvre pour briser la disk et la resistance des travailleurs au coup d'etat du 12 septembre 1980.

le procureur general a entame la lecture d'un long acte d'accusation de 850 pages qui se fonde sur les articles 141 et 146 du code penal turc. aux termes de ces articles, sont punis de la peine de mort tous ceux qui tentent d'imposer la domination d'une classe sur une autre, ceux qui visent a abolir l'ordre constitutionnel social, politique et economique existant, et ceux qui y incitent ou font de la propagande en ce sens, pour l'accusation, la greve, l'appel a la greve, les manifestations syndicales, voire meme la simple appartenance au syndicat constituent une activite qui tombe sous le coup des articles en question. pour etayer l'acte d'accusation, reference est faite a des faits qui remontent parfois a plusieurs annees (greves et manifestations du 1er mai 77, 78 et 80).

les faits sur lesquels s'appuient l'accusation s'echelonnent entre le 13 decembre 1967 (creation de la disk) et le 12 septembre 1980 (date du coup d'etat militaire du general evren). dans son intervention le procureur explique que meme si elle n'a pas accompli de delits, la disk par son existence meme constitue un danger qui justifie les poursuites entreprises.

pour prouver que la disk avait l'intention de creer par la violence le terrorisme, une societe communiste en turquie. tous ses textes, ses activites sont decortiques et les comparaisons sont faites avec d'autres syndicats qualifies de marxistes leninistes, parmi lesquels la cgt de france. le seul fait pour la disk d'avoir eu des contacts avec la cgt, avec la fsm, avec l'uis est en soi une preuve de culpabilite,

le procureur voit en outre dans la participation aux manifestations du 1er mai une preuve formelle de communisme. autre preuve, le fonctionnement de la disk est base sur le centralisme democratique et son but declare est la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

l'acte d'accusation reproche egalement a la disk ses activites en faveur de la democratie (manifestations les 15 et 16 juin 1980 pour les libertes syndicales, protestation contre les tribunaux d'exception, manifestation contre le fascisme le 20 mai 1978, et le 30 avril 1980 contre l'interdiction de la fete du 1er mai.

il s'agirait d'activités politiques nuisibles à l'ordre établi. toute cette accumulation de 'preuves' amène le procureur à conclure que la disk avait bien l'intention de renverser le régime, et que l'intention valant l'acte, ses dirigeants tombent donc sous le coup de l'article 146. ils en étaient, selon lui, à la recherche de moyens nécessaires à l'accomplissement de leur 'crime' et avaient l'intention d'employer la force puisque toujours selon le procureur, l'emploi de la force est inhérente à la nature même du marxisme leninisme, même si aucune preuve matérielle d'une telle intention n'existe.

pendant le procès, les intimidations, les violations grossières des droits de la défense ont été nombreuses.

le 1er jour, les avocats ont été expulsés du procès pour avoir protesté contre toutes les irrégularités. ce n'est qu'au prix d'un combat permanent digne des plus grands élans, qu'ils parviennent à pouvoir accomplir une partie de leur tâche.

une partie seulement, car tout contact personnel avec les accusés leur est interdit. ils ne peuvent communiquer qu'en présence de militaires armés.

les tortures ont été violemment dénoncées. l'un des accusés a été expulsé du tribunal pour avoir révélé les services affrontés.

tout montre que le but de ce procès est de détruire la disk, l'outil que se sont donné les travailleurs pour défendre leurs droits. pour faire appliquer le traitement proposé par le fonds monétaire international, le pouvoir veut briser la résistance de travailleurs et supprimer toute liberté syndicale. ainsi 50 membres de l'association des instituteurs de turquie (tob-der) ont été condamnés le 25 décembre à des peines allant de 1 an à 9 ans de prison.

dans tout le pays s'ouvrent des procès multiples contre les organisations démocratiques. des citoyens turcs soupçonnés d'appartenir au parti communiste (frappe d'interdiction) sont arrêtés, torturés et menacés de lourdes peines de prison. des membres du parti ouvrier turc sont aussi arrêtés. des adhérents au comité de la paix sont menacés.

les avocats qui ont aidé la disk et ces organisations avant le coup d'état sont aussi menacés d'inculpation.

la situation est lourde de danger pour les démocrates, pour les syndicalistes turcs.

nous faisant l'écho, des parents des emprisonnés, des défenseurs, nous demandons que l'opinion publique internationale, les travailleurs condamnent le procès intenté contre les dirigeants de la disk, exigent leur vie sauve, leur libération et le rétablissement des libertés syndicales et démocratiques.

pour notre part, nous sommes prêts à toutes les actions à toutes les initiatives concertées qui hâteront la mise en liberté d'abdullah bastuerk, président de la disk et de tous ses camarades emprisonnés.

christian michel, uis fonction publique,
observateur de la fsm au procès de la disk+

✠

121525 wftu c

113014y fdgb dd

